

entier de la démocratie qui est alors en cause, car les gens se demandent comment nous pourrions les gouverner si nous ne pouvons même pas nous gouverner nous-mêmes. A mon avis, cela a été une des causes de la déception du public à l'égard du Parlement et du processus démocratique en général.

• (4.40 p.m.)

Il importe de se rappeler qu'autrefois il fallait quatre, cinq ou même six mois pour qu'une nouvelle se répande dans tout le pays, mais l'électronique a changé cela.

Comme le chef de l'opposition, je vais donner deux exemples qui démontrent combien notre régime politique a été transformé par l'efficacité croissante des organes électroniques de communication. Un peu plus des neuf dixièmes du pays sont maintenant munis de la télévision. Quand le gouvernement Pearson a été renversé en février 1968, la lutte au sujet de la défaite du gouvernement à propos d'un bill de finance a été menée moins en cette enceinte que sur les ondes de la télévision et sous la rotonde de ce bâtiment. Elle a été menée à coups d'interviews télévisées avec le Premier ministre, M. Pearson, et les principaux porte-parole de l'opposition. Quand la Chambre a pu connaître la réaction et la décision du public, l'opposition a cessé et le gouvernement est resté au pouvoir.

Le second point de mon argumentation est que les problèmes que le gouvernement expose à la Chambre des communes ont une longue histoire. Ordinairement il y a un long débat au sein du corps politique avant que la Chambre soit saisie d'un problème sous la forme d'une motion ou d'un bill du gouvernement. Il est important de se rendre compte de cela parce que nous avons choisi un système de politique unanime au Canada. Fort peu nombreuses sont les questions qui n'ont pas été exposées au public ou qui n'ont pas fait l'objet d'un débat au cours des campagnes électorales avant que le Parlement n'en soit saisi.

Je citerai comme exemple le rapport de la Commission Carter sur la réforme fiscale. Il donne une idée du nombre des études effectuées et des débats publics qui ont suivi. D'abord un débat au Parlement et dans tout le pays a eu pour conséquence la nomination d'une commission royale. Puis on a discuté des attributions de cette commission. La Commission a ensuite tenu des audiences pour entendre des exposés. Le rapport de la commission et un débat public ont suivi.

A présent il doit y avoir un Livre blanc. Il y aura un débat public au sujet de ce document quand il sera envoyé en comité. Il y aura les audiences du comité, le rapport du comité, et le projet de loi du gouvernement qui sera présenté à la Chambre des communes.

Ce sera sans doute l'un des bills les plus importants que nous étudierons à la Chambre des communes. Les politiques du gouvernement seront probablement acceptables pour la plupart des Canadiens. A la Chambre des communes, les députés s'occuperont des détails et de l'application des politiques. A mon avis, il est inutile de prendre des mois pour examiner ce bill intelligemment.

M. Barnett: Puis-je poser une question au député? Pour quels motifs est-il aussi certain que les propositions gouvernementales que renfermera le bill modifiant l'impôt, quand cette mesure sera présentée, seront en général acceptées par les Canadiens? Comment le sait-il?

M. Reid: Je le sais seulement en raison du régime politique qui existe au Canada. Les extrémistes parviennent rarement au pouvoir et je suis sûr que le député et le parti de l'autre extrême le comprennent. D'ordinaire, les projets présentés par un gouvernement ont l'appui de la majorité du public, car les partis politiques tendent vers le centre. C'est là que réside la majorité. Vous pouvez être sûr que le gouvernement présentera des mesures généralement acceptables. Il y a des exceptions. Nous l'admettons tous. En général, sur les questions importantes, il est absolument certain que le gouvernement fera ce qu'il croit que la majorité des mandants désirent.

La genèse de la loi sur la radiodiffusion, presque identique, en constitue un autre exemple. Examinez le débat public qui s'était amorcé et qu'avait largement appuyé le gouvernement. . .

M. Paproski: Et l'article 75c?

M. Reid: On l'a déjà débattu. Nous avons eu six rapports du comité de la procédure. La règle 16A a fait l'objet d'un long débat en décembre dernier. La question avait été soulevée antérieurement. Que le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) sache qu'il s'agit là d'un article que connaît parfaitement le public. Je crois que l'article 75c sera approuvé par tous les électeurs canadiens.

Enfin, je voudrais dire que le genre de gouvernement qui existe au Canada peut être